

À quoi ressemblerait le système postsecondaire idéal pour le Nouveau-Brunswick?

fappunb

Fédération des
associations de professeures et de professeurs
d'université du Nouveau-Brunswick

Jack Vanderlinde
Président

65, rue Brunswick, pièce 287
Fredericton (N.-B.)
E3B 1G5

Tél. : 506-458-8977
Télec. : 506-458-5820
fnbfa@nb.aibn.com
www.fappunb.ca

Table des matières

1.0	Introduction	Page 3
1.1	Universités anglophones	Page 5
1.2	Universités francophones	Page 5
2.0	Données démographiques	Page 6
3.0	Accessibilité	Page 8
4.0	Pertinence et réponse	Page 10
5.0	Rendement	Page 12
6.0	Collaboration et différenciation	Page 13
7.0	Finances	Page 14
8.0	Autres préoccupations de la FAPPUNB	Page 14
9.0	Ce qui définit une université	Page 15
10.0	Recommandations et conclusions	Page 16

1.0 Introduction

Instaurée en 1973, la **Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick** (FAPPUNB) représente les intérêts de plus de **1200 membres des corps professoraux à l'Université St. Thomas** (Fredericton), à **l'Université Mount Allison** (Sackville), à **l'Université de Moncton** (Edmundston, Moncton et Shippagan) et à **l'Université du Nouveau-Brunswick** (Fredericton et Saint John).

Afin de traiter à la fois du document de réflexion publié par la Commission sur l'éducation postsecondaire, et de la vision de l'éducation postsecondaire à laquelle adhère le corps professoral universitaire du Nouveau-Brunswick, la FAPPUNB abordera brièvement l'historique de l'enseignement universitaire dans la province.

L'essentiel des renseignements proviennent du rapport de la **Commission Deutsch** de 1962 auquel nous renvoyons le lecteur pour plus d'information.

- **King's College**, aujourd'hui l'Université du Nouveau-Brunswick, est l'université soutenue par l'État la plus ancienne au Canada et l'une des plus anciennes d'Amérique du Nord. Ses origines remontent à 1785, même si l'institution a commencé à octroyer ses trois premiers diplômes seulement à partir de 1828. Les premiers colons ont fait d'importants sacrifices dans des conditions difficiles pour que leurs enfants puissent avoir droit à un enseignement supérieur.
- En 1854, le sentiment que le King's College ne satisfaisait pas entièrement aux besoins de la collectivité a mené à la **première Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur** (présidée par John H. Gray), durant laquelle on a affirmé, en appui à l'enseignement supérieur :

« Nous sommes persuadés que l'intellect des jeunes du Nouveau-Brunswick n'est en rien inférieur à celui de n'importe quelle autre province ou de n'importe quel autre État, et que son peuple n'a pas le cœur moins courageux ou patriotique; et qu'en obtenant à fois du gouvernement et des législateurs un soutien équivalent pour le développement de l'éducation et l'évolution de notre vigueur intellectuelle, nul doute que le Nouveau-Brunswick atteindra des niveaux d'intelligence, d'entreprise et de prospérité tels qu'elle en réjouira sa propre population en plus de s'attirer l'admiration des autres provinces. [Traduction libre] »

- Cette commission en 1854 soutenait que l'éducation au Nouveau-Brunswick pouvait être mieux assurée par une seule Université du Nouveau-Brunswick non confessionnelle, habilitée à décerner des grades, à laquelle les collèges confessionnels seraient affiliés. Une telle structure n'a finalement pas pris forme, l'Assemblée législative accordant, durant les années qui suivront le rapport de 1854, des chartes à plusieurs universités en tant qu'entités distinctes et habilitées à attribuer des grades. Deutsch note :

« Le culte de la curiosité qui anime une université stimule, nourrit, et forme dans la discipline le sain esprit des jeunes et le prépare aux décisions mûres. Il est aussi garant de la vérité et de la responsabilité au sein de la collectivité. L'une des premières mesures prises par tout dictateur a toujours été de museler la libre expression de l'université pour éviter qu'elle ne dénonce la tromperie et l'erreur. Nulle institution humaine ne sera un jour infaillible ou toute puissante, et l'on ne peut exiger ces vertus de nos universités, mais leur quête traditionnelle de l'intelligence symbolise l'une des garanties fondamentales de vérité et d'intégrité. Notre société occidentale doit garder parmi ses visées les plus élevées la liberté académique de ses établissements d'enseignement supérieur. La préservation de toutes les autres libertés repose largement sur la vitalité de cette première.

L'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick fait face aux défis d'un monde nouveau et d'une province en plein changement. Ce que nous ferons pour appuyer l'enseignement supérieur sera, dans une large mesure, la clé de la réussite ou les causes de l'échec. Nous croyons que le point de vue de la commission en 1854 quant au besoin d'un développement éducationnel approprié est encore plus pertinent aujourd'hui :

Les résidents du Nouveau-Brunswick ont cette noble destinée entre leurs mains; de même, ils en porteront la responsabilité et la honte s'ils ne réussissent pas. Leur magnifique pays les y invite, voire le réclame; l'exemple et le progrès des provinces et des États voisins les incitent à suivre cette voie, s'ils daignent espérer se mesurer à ces provinces et à ces États, et rester dans le rang. [Traduction libre]»

- En 1962, on comptait six universités détenant une charte du gouvernement dans la province. La plus ancienne et la plus importante est l'Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton). La suivante en âge et en importance, l'Université Mount Allison (Sackville), était affiliée à l'Église unie du Canada. Les quatre autres universités de l'époque étaient toutes associées à l'église catholique romaine, soit Saint-Joseph (Moncton et Memramcook), Sacré-Cœur (Bathurst), St. Thomas (Chatham) et Saint-Louis (Edmundston).
- De nos jours (2004-2005), l'équivalent temps plein (ETP) d'étudiants inscrits dans les universités du Nouveau-Brunswick est :

Université du Nouveau-Brunswick	11 037,4
Saint Thomas	2852,1
Mount Allison	2163,9
Moncton (y compris Shippagan et Edmundston)	5351,6

1.1 Universités anglophones

- La fondation de l'**Université du Nouveau-Brunswick**, dès sa fondation une université non confessionnelle (mais n'ayant pas toujours été exempte de l'influence religieuse), vient de l'initiative des Loyalistes, lorsqu'en 1785, des terrains de Fredericton ont été réservés pour y établir une « académie des arts libéraux et des sciences ». Dans la foulée des recommandations de la Commission Deutsch, l'institution a plus tard absorbé le Teachers' College auquel elle était déjà affiliée, et s'est ainsi étendue vers un deuxième campus, à Saint John. Il s'agit d'une université complète qui décerne des diplômes de baccalauréat et d'études supérieures dans la plupart des disciplines, sauf en médecine. Pour le moment, elle exploite également de petites unités à Bathurst et à Moncton.
- **Mount Allison** a vu le jour en 1839 sous le nom de Mount Allison Wesleyan College, et a obtenu le droit d'attribuer des grades en 1858, dès que le collège a pu compter sur un président, deux professeurs ou davantage, et dix étudiants réguliers inscrits ou davantage. L'institution a décerné ses premiers diplômes en 1863. Elle continue à mettre l'accent sur l'instruction de premier cycle, acceptant relativement peu d'étudiants dans ses programmes d'études supérieures. Mount Allison attire une population étudiante diversifiée venant des quatre coins des Maritimes et de l'Ontario.
- La fondation de l'**Université Saint Thomas** par le premier évêque catholique de Chatham remonte à 1860 et avait pour but d'assurer l'instruction d'étudiants à vocation ecclésiastique. En 1880, les parrains, les Frères des Écoles chrétiennes, ont mis fin à ses activités; ainsi, durant 31 ans, aucun enseignement supérieur n'a été dispensé aux anglophones dans le diocèse de Chatham. En 1923, le fonctionnement du collège a été remis au clergé diocésain. En 1934, le collège s'est vu accorder le pouvoir d'attribuer des grades; la remise du premier diplôme a eu lieu en 1936. Depuis que l'institution partage l'emplacement du campus de l'UNB – par suite du rapport Deutsch –, elle offre principalement la formation dans les arts libéraux, en plus de décerner des diplômes en éducation, un baccalauréat en arts appliqués, un baccalauréat en travail social et plusieurs programmes de certificat.

1.2 Universités francophones

- L'Université Saint-Joseph, première université de langue française au Nouveau-Brunswick, a pris forme en 1864 dans la vallée de la Memramcook, en réponse à une requête de l'évêque de Québec. En 1868, elle était incorporée et recevait ses pleins pouvoirs d'attribution de grades. Puisque Saint-Joseph était la mieux établie des institutions de langue française, la Commission Deutsch a recommandé qu'elle forme la base du réseau universitaire de langue française, sous le nom d'**Université de Moncton**, et que viennent s'y affilier les collèges Saint-Louis et du Sacré-Cœur.

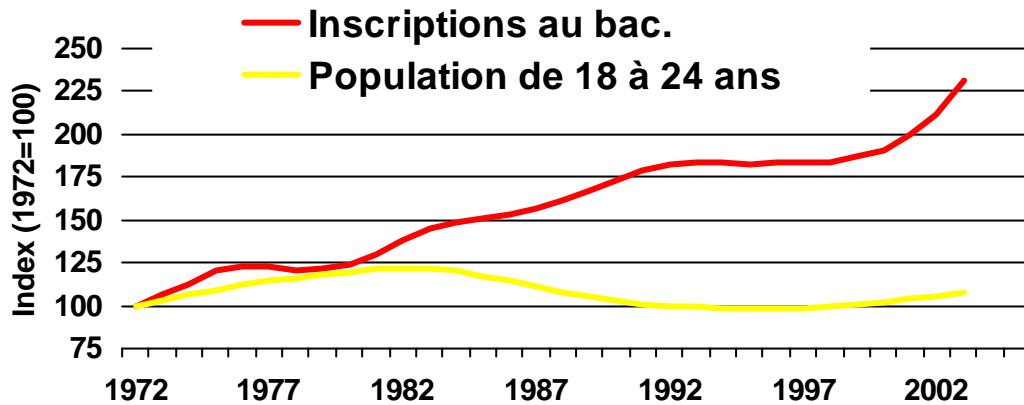
- L'Université Saint-Louis (et Edmundston) a ses origines en 1943, lorsqu'il a été convenu que les pères eudistes pouvaient établir un deuxième collège. En 1944, les dispositions ont été prises avec le ministère de la Défense nationale pour transférer aux autorités collégiales un emplacement ayant servi jusque là à des fins militaires. En 1946, la construction du collège a commencé. L'année suivante, on conférait à l'établissement le pouvoir d'attribuer des grades et nommait le collège Université Saint-Louis. Suivant la recommandation du rapport de la Commission Deutsch, les collèges Saint-Louis et Sacré-Cœur se sont affiliés à l'Université de Moncton. Le Collège Maillet, déjà affilié à Saint-Louis devenait collège « annexé » à Saint-Louis et en 1972, les deux institutions fusionnaient. En 1975, les collèges amalgamés sous le nom de Collège St-Louis-Maillet ont pris le nom de Centre universitaire Saint-Louis-Maillet. On le nomme aujourd'hui le **Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton**.
- Un convent, appelé plus tard l'édifice Irène-Léger du Collège Jésus-Marie, a ouvert ses portes en 1948 à Shippagan sous les auspices des Sœurs de Jésus-Marie. En 1960, le couvent est devenu le Collège Jésus-Marie, affilié subséquemment à l'Université de Moncton, en 1963. La Commission Wallace de 1975 recommandera la fermeture du collège, mais l'appui populaire des résidents de la portion nord du Nouveau-Brunswick, manifesté notamment par une marche à l'Assemblée législative, a incité le gouvernement à plutôt favoriser la restructuration de l'Université de Moncton afin qu'elle englobe le campus de Shippagan. Au départ, le collège a pris le nom de Centre universitaire de Shippagan puis, en 1977, est devenu le **Campus de Shippagan de l'Université de Moncton**.

2.0 Données démographiques

L'un des principaux arguments de la Commission semble en grande partie reposer sur le déclin prévu du nombre d'étudiants universitaires, lui-même fondé sur la baisse d'inscriptions des élèves du secondaire.

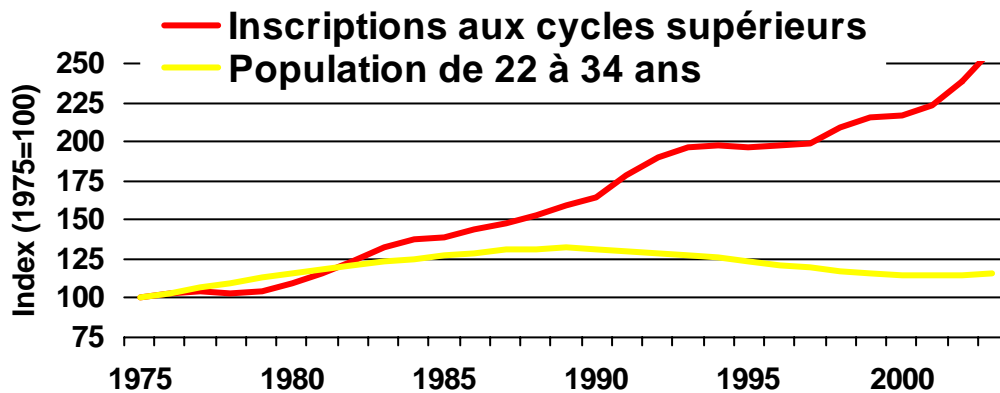
La figure 1 de la Commission, **Nombre d'étudiants potentiels au postsecondaire**, illustre éloquemment ce fait et nous invite à des « constats évidents ». Or, par coïncidence, une étude de Ressources humaines Canada prévoyant le nombre de professeurs et en d'inscriptions dans les universités canadiennes, dévoilée à Winnipeg en février 2007 durant la conférence du Système de projection des professions au Canada, tout en corroborant la baisse du nombre d'étudiants du secondaire, tire des conclusions très différentes relativement à la population universitaire, comme le démontrent les deux graphiques qui suivent. Les auteurs concluent que les inscriptions universitaires fluctuent principalement en fonction du revenu disponible, du taux de chômage et, en dernier lieu, de la population.

Croissance des inscriptions au bac. et population de 18 à 24 ans



Source: Statistique Canada

Croissance des inscriptions aux cycles supérieurs et population de 22 à 34 ans



Source: Statistique Canada

3.0 Accessibilité

- Dans son document de réflexion, la Commission signale qu'« aucun obstacle ne doit être imposé par le revenu, l'âge ou les choix effectués plus tôt dans sa vie » en ce qui a trait à l'accès du jeune à l'éducation postsecondaire. Pourtant, manifestement, le revenu constitue un obstacle important pour plusieurs, et c'est simplifier outre mesure que de proposer que les choix antérieurs ne devraient imposer aucun obstacle; de plus, ce n'est pas réaliste. L'incapacité à lire ou à maîtriser l'arithmétique aura certainement une incidence sur l'accès à l'éducation postsecondaire. Et la décision de devenir coiffeur à l'âge de 18 ans conduira rarement quelqu'un à s'inscrire à l'université à un stage avancé plus tard. Pour que l'accès à l'éducation postsecondaire devienne réalité pour tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, nous devons d'abord nous assurer que l'enseignement public outille chacun des étudiants pour l'éducation postsecondaire.
- La Commission déplore que de plus en plus d'étudiants fréquentent l'université et de moins en moins le collège communautaire. Et, plus loin, que le taux de décrochage de vingt pour cent « classe les universités du Nouveau-Brunswick dans la moitié inférieure des universités canadiennes. » Se pourrait-il qu'en accordant l'accès à un plus large éventail d'étudiants, on permette qu'entrent à l'université davantage de candidats qui ne sont pas prêts à entreprendre un cheminement universitaire, et que l'on ne fait que constater les échecs subséquents? Se pourrait-il que le grand nombre d'étudiants à temps plein qui, à cause de contraintes financières, occupent aussi un emploi à temps plein en soirée et les fins de semaine ne réussissent pas bien? La Commission insinue-t-elle que les universités échouent parce qu'elles refusent la promotion de ces étudiants au rendement médiocre? Cela nous ramène à l'idée que certains étudiants auraient, semble-t-il, fait un choix inapproprié en optant pour l'université.
- Le Nouveau-Brunswick n'est pas riche en ressources naturelles, et il semble invraisemblable que l'avenir de la province repose sur la formation de nos jeunes comme « équarisseurs de bois et porteurs d'eau ». Il nous faut plutôt nous appuyer sur **l'intellect de nos citoyens, qui, à notre avis, n'est en rien inférieur à celui des gens des provinces et des États voisins**. Nous croyons que nos jeunes reconnaissent ces évidences et agissent en conséquence. Étant donné la persistance de revenus des particuliers moins élevés au Nouveau-Brunswick, il est remarquable que les chiffres aient augmenté de manière importante au cours des 15 dernières années, une indication nette que la population reconnaît l'incidence du diplôme universitaire sur la capacité à gagner un bon revenu. Cela ne signifie pas que l'on doive abandonner complètement les métiers, mais il ne semble pas illogique de compter cinq à dix pour cent de la population formée pour des métiers. Nous croyons que l'université devrait *éduquer* nos jeunes au sens le plus large du terme. La formation à l'emploi devrait relever de l'employeur, et non du contribuable.

- La Commission demande : « La difficulté à obtenir un crédit universitaire pour le travail effectué dans un collège décourage-t-elle les étudiants à s’inscrire au collège? » Cela évite la question de savoir si le travail réalisé *devrait* recevoir un crédit universitaire. Dans certaines provinces, le système collégial sert essentiellement à alimenter les universités, et il prend part à de nombreux travaux académiques. Par contre, dans les collèges du Nouveau-Brunswick, la plupart des cours sont destinés aux métiers appliqués. Il est difficile de concevoir comment des cours en soudure, en charpenterie ou en coiffure pourraient valoir des crédits appropriés. Néanmoins, des cours destinés par exemple à la formation d’infirmières auxiliaires autorisées pourraient certes valoir certains crédits universitaires.

Lorsqu’il y a une possibilité raisonnable qu’un cours collégial puisse plus tard s’appliquer à une formation universitaire, nous sommes tout à fait en faveur d’accorder un crédit. On peut signaler que dans la plupart des universités du Nouveau-Brunswick, un étudiant peut « réclamer un crédit » dans des domaines où il a travaillé ou acquis d’autres expériences pertinentes. La Commission semble incohérente dans son raisonnement en proposant d’abord que certains des étudiants moins doués devraient fréquenter le collège communautaire plutôt que l’université, puis ensuite, que les cours de calibre supposément moins élevé des collèges communautaires devraient valoir des crédits universitaires. Les universités du Nouveau-Brunswick œuvrent avec ardeur pour établir la réputation de qualité de leurs programmes et la maintenir; l’attribution à rabais de crédits pour des cours de niveau inférieur viendrait dévaloriser l’ensemble de nos diplômes.

- Comme la Commission le constate, un grand nombre de nos diplômés quittent la province. Dans une très grande mesure, on peut attribuer ce phénomène au fardeau écrasant de la dette des diplômés. Les salaires du Nouveau-Brunswick sont relativement bas comparativement à ceux de l’Ontario et de l’Alberta, et les diplômés croient qu’ils pourront rembourser leur dette beaucoup plus rapidement en travaillant ailleurs. On perçoit aussi qu’il existe de plus grandes possibilités de promotion dans les entreprises à l’extérieur du Nouveau-Brunswick. Si nous souhaitons garder davantage de jeunes diplômés dans notre province, nous devons améliorer le climat de travail et la perception quant aux possibilités qu’offre la province. Nous devons aussi encourager le bourgeonnement d’entreprises à partir des universités qui embaucheront nos diplômés dans des emplois de haute qualité, et nous devons maintenir l’accès local à l’éducation universitaire dans autant de régions qu’il se peut.
- Nous sommes d’accord que la sous-représentation des Premières Nations dans les établissements d’études supérieures est inacceptable et que l’on devrait s’en occuper en accentuant nos efforts de sensibilisation dans les écoles. Il semble évident que la pauvreté criante chez un grand nombre de membres des Premières Nations contribue largement aux faibles aspirations universitaires. Essayer de

parer à l'aliénation des jeunes des Premières Nations lorsqu'ils ont atteint la vingtaine, c'est agir trop tard.

4.0 Pertinence et réponse

- La Commission demande : « L'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick répond-il aux besoins de la province, y compris à ceux des étudiants et des employeurs? » Puisque ce sont les contribuables et les étudiants – et non les employeurs – qui paient la note, il vaut mieux demander si le système d'éducation postsecondaire actuel comble les besoins de la société. Comme corollaire, nous pourrions demander si les employeurs satisfont les besoins des étudiants en leur fournissant des postes de haut niveau ainsi que de bons salaires. Le départ des étudiants ayant une formation collégiale vers l'Alberta atteste l'attractivité des emplois en Alberta ainsi que les compétences des étudiants pour remplir ces postes. Nous ferions du tort aux étudiants en refusant de leur reconnaître une éducation de qualité afin qu'ils ne quittent pas la province.
- En général, les étudiants universitaires du Nouveau-Brunswick signalent qu'ils sont très satisfaits de l'éducation qu'ils ont reçue, et les employeurs de l'extérieur de la province abondent en ce sens. De plus, les universités permettent aux étudiants de fonctionner non seulement dans l'économie d'aujourd'hui, mais de s'adapter rapidement aux changements des obligations professionnelles, une compétence essentielle pour travailler dans le 21^e siècle. Il est également important de contribuer à la fonction civique qu'exerceront les étudiants. L'étudiant qui apprend à penser et à réfléchir avant d'émettre son opinion sur un sujet donné constituera un atout pour la province, tandis que l'étudiant qui suit servilement l'opinion du public n'apportera rien de nouveau.
- La Commission se préoccupe de la proportion des fonds de recherche versée aux membres des corps professoraux au service des universités néo-brunswickoises, en signalant qu'ils reçoivent beaucoup moins de fonds que la moyenne canadienne. Malheureusement, il semble que la commission n'ait pas tenu compte du fait que le Nouveau-Brunswick ne comptait pas d'écoles de médecine pendant les années étudiées, alors que les autres territoires de compétences en possèdent. Si l'on exclut les octrois reçus du Conseil médical de l'ensemble des fonds de recherche, on constate que les établissements de recherche du Nouveau-Brunswick se rapprochent de la moyenne, qu'ils dépassent les chiffres de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, et atteignent presque le niveau de la Nouvelle-Écosse.
- Les étudiants décrochent pour plusieurs raisons, notamment parce qu'ils ne peuvent pas s'adapter, parce qu'ils deviennent désillusionnés, ou parce qu'ils n'ont pas de motivation. L'inflation généralisée de la note dans les écoles secondaires entraîne des attentes irréalistes et des déceptions conséquentes chez les étudiants. La pression parentale peut les forcer à choisir l'université comme solution offrant le moins de résistance. On entend rarement dire que le décrochage

d'un étudiant résulte des mauvaises pratiques d'enseignement. Après tout, il peut toujours changer de classes.

- Bien que le besoin de diplômés en sciences, en mathématiques pures et appliquées, en informatique et en ingénierie soit évident, plusieurs étudiants s'inscrivent aux programmes d'art, car ils ont appris que les mathématiques et les sciences sont difficiles, et ils veulent éviter le travail ardu et les gymnastiques mentales qu'exigent ces domaines. Lorsqu'ils choisissent une science, ce sera vraisemblablement la biologie ou une autre science de la vie.

On dit que les aspects impersonnels de la science physique et des mathématiques n'attirent pas la sympathie des étudiants; pourtant, les étudiants qui l'essaient découvrent un domaine accueillant. Le problème ne repose pas sur le nombre élevé d'étudiants dans les arts libéraux, mais plutôt sur le fait que plus d'étudiants devraient s'inscrire aux programmes des sciences exactes.

L'amélioration des techniques d'enseignement des mathématiques et des sciences dans les écoles secondaires encouragera un plus grand nombre d'étudiants à poursuivre des études dans ces domaines. Il est généralement admis que les sciences dites « exactes » – quelles qu'en soient les raisons – intéressent moins les femmes que les hommes. Nous sommes heureux de signaler que la hausse du nombre d'étudiants inscrits à l'université au cours des 15 dernières années a été grandement avivée par le nombre de femmes qui choisissent les études universitaires. Plus spécifiquement, le taux de participation élevé du Nouveau-Brunswick est en grande partie dû au fait que les femmes attribuent aux études universitaires l'assurance d'une vie meilleure. L'absence relative d'étudiants masculins explique en partie le faible nombre d'inscriptions en sciences exactes. De toute évidence, nous devons, sans atténuer nos efforts visant à attirer les femmes, nous intéresser aux raisons pour lesquelles moins d'hommes, qui constituent la minorité dans plusieurs établissements, poursuivent des études universitaires, si nous souhaitons augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de sciences exactes. Encourager les étudiants à poursuivre des études collégiales ne réglera pas la pénurie d'étudiants en sciences exactes.

- Les universités offrent des programmes coopératifs afin de donner un bon départ sur le marché du travail aux quelques étudiants qui empruntent cette voie. Parmi les programmes exigeant une reconnaissance professionnelle (comme l'ingénierie), nous affirmons que l'on prête suffisamment d'attention à la préparation des étudiants pour le marché du travail. Dans d'autres domaines, comme les arts libéraux ou même les mathématiques, le programme ouvre des portes à une variété d'emplois. Aucune préparation particulière n'est nécessaire pour un emploi en particulier. De plus, ces domaines visent à affiner l'intelligence de nos étudiants, non seulement à les préparer pour le marché du travail. Nous ne croyons pas que les universités ont le mandat de préparer les étudiants au marché du travail. Notre rôle consiste plutôt à encourager le questionnement et

l'insubordination. Les étudiants auront amplement le temps d'apprendre à s'adapter plus tard dans la vie.

- La Commission témoigne d'une sérieuse incompréhension lorsqu'elle suggère que, avec l'arrivée des syndicats, il faudrait peut-être abolir les sénats. Les syndicats traitent de relations de travail entre l'université et ses employés, tandis que les sénats traitent de questions d'ordre académique. Les syndicats n'ont aucun rôle à jouer dans l'élaboration des cours, les questions ayant trait aux étudiants ou les décisions concernant les programmes. On remarquera que les syndicats s'en remettent aux sénats pour ce qui concerne les décisions de nature académique. Ce serait une parodie que de laisser les décisions de nature académique aux conseils des gouverneurs ou aux administrateurs universitaires qui n'ont pas d'expérience ou de connaissances en ces domaines.
- Les professeurs d'université sont très conscients des développements dans les écoles secondaires de la province grâce aux interactions avec les enseignants cadres dans les écoles. Nous constatons certes les résultats des changements scolaires lorsque nous rencontrons nos classes d'étudiants de première année.

5.0 Rendement

- Une plus grande injection de fonds permettrait de redresser de manière importante la qualité et la quantité des recherches universitaires au Nouveau-Brunswick. Une des grandes frustrations que vivent les chercheurs réside dans le fait que de plus en plus de programmes fédéraux exigent qu'ils trouvent des fonds de contrepartie. Or, le manque relatif d'industries au Nouveau-Brunswick ne favorise pas toujours l'accès à de tels fonds de recherche. Un fonds commun de contrepartie destiné à la recherche nous serait d'un grand secours. Il serait souhaitable que la province encourage des entreprises de haute technologie sensibilisées à la recherche au Nouveau-Brunswick, en leur accordant un traitement fiscal préférentiel et en leur facilitant les liens avec les collèges et les universités de telle sorte qu'elles offrent des emplois aux étudiants en sciences et aux autres étudiants, tout en incitant les jeunes à choisir l'entrepreneuriat, et ainsi enrichir la province de façon inestimable.
- Les universités du Nouveau-Brunswick prennent au sérieux leur mandat d'enseignement. La correspondance par courriel entre étudiants et professeurs a transformé la communication hors de la classe. Un grand nombre de professeurs utilisent les présentations en format PowerPoint ou d'autres innovations techniques dans leurs classes, et le recours aux dispositifs d'adaptation personnelle (*clickers*) se répand de plus en plus. Malgré la réputation injustifiée « d'empêtrées » que l'on attribue aux universités, elles prodiguent en réalité un enseignement qui devance les règles de l'art.
- Tous les professeurs devraient pouvoir réaliser des recherches. Dans les institutions où l'on intègre la recherche à la charge de travail, et c'est le cas de

toutes les plus jeunes facultés, la promotion et le mandat des professeurs sont tributaires du degré de productivité de la recherche. La charge de travail de tous les professeurs devrait donc comporter du temps nécessaire pour effectuer des recherches. Les plus actifs au plan de la recherche devraient pouvoir se prévaloir de charges d'enseignement davantage allégées.

6.0 Collaboration et différenciation

- Les universités et les collèges communautaires jouent des rôles distincts dans la société : les collèges forment les gens de métier et les employés spécialisés, tandis que les universités enseignent la pensée critique. Il pourrait s'avérer opportun que les collèges recourent aux universités comme centres de ressources, comme le font actuellement les écoles secondaires; par contre le contraire est discutable. Que les universités ne maintiennent pas les plus hauts standards constituerait une trahison pour notre jeunesse qu'elles ont la responsabilité de bien préparer à affronter le monde sur un pied d'égalité. Y aurait-il des avantages à collaborer plus étroitement? Dans certains domaines d'étude, en programmation informatique par exemple, il devrait exister une meilleure appréciation de la différence entre les connaissances acquises à l'université et les habiletés acquises au collège. Il serait intéressant de concevoir un futur baccalauréat qui intégrerait les deux domaines d'étude, mais il faut bien prendre garde de ne pas diminuer la valeur d'un diplôme universitaire dans le seul but d'accroître le nombre d'étudiants.
- Faudrait-il intégrer plus étroitement dans une même localité le collège et l'université? Il faudrait plutôt travailler à enrichir les deux programmes, qu'à les intégrer afin de compenser la pénurie d'étudiants ou de ressources. On ne peut pas modifier les mandats de ces deux établissements d'éducation pour simplement en arriver à l'égalité du nombre de cours qu'ils dispensent.
- Il incombe à l'université de former les prochains leaders de la société, et au collège de bien préparer les futurs bons techniciens. Nous ne croyons vraiment pas qu'intégrer un étudiant ayant deux années d'étude en gestion du Web à une troisième année d'informatique à l'université, soit une bonne idée ou un bon service à lui rendre; il se trouverait bien loin derrière ses collègues de classe. De plus, toute la classe y perdrait, car le niveau baisserait, et le professeur devrait baisser les standards de son enseignement. Dans d'autres provinces, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, des domaines d'étude comme le travail social ont subi une sérieuse baisse de qualifications par suite de l'intégration du programme universitaire et du système collégial. Il importe donc de réfléchir sérieusement et longuement avant de permettre que se produise une telle situation, car nos étudiants universitaires se retrouveraient désavantagés par rapport à ceux d'autres provinces. Nous devrions plutôt penser à enrichir nos programmes de telle sorte que nos diplômés aient une chance égale. Nous devons éviter de former des étudiants de deuxième échelon pour de simples raisons de rentabilité.

7.0 Finances

- Les opinions divergent quant à savoir qui des étudiants - en tant que destinataires et bénéficiaires de l'éducation - ou de la société - en tant que bénéficiaire d'une population bien éduquée, bien rémunérée et imposée - devrait payer la grande partie des coûts de l'éducation. Nous croyons fermement que la société devrait éponger une plus grande part des coûts qu'elle ne le fait à l'heure actuelle.

En 1975, les droits de scolarité des étudiants comptaient pour environ 15 p. 100 des budgets de fonctionnement des universités du Nouveau-Brunswick; en 2006, ils représentaient 38,2 p. 100 de ces budgets de fonctionnement. Au Nouveau-Brunswick, la faible part de 53,1 p. 100 du gouvernement consacrée aux fonds de fonctionnement, se situe troisième au pays, suivie seulement de la Nouvelle-Écosse et l'Ontario. Ce transfert du fardeau financier de la société sur les étudiants exerce sur eux une énorme contrainte. Il est donc clair que nos étudiants sont défavorisés en raison de l'inégalité du financement. Alors que le Nouveau-Brunswick se donne comme objectif d'atteindre l'autosuffisance, le province aurait avantage à examiner la façon dont d'autres juridictions, notamment l'Irlande, ont réussi à s'extirper de leur retard et de la pauvreté en offrant la scolarité gratuite à tous les étudiants admissibles. Ce n'est qu'en cultivant l'intelligence de nos gens et en tirant parti que nous pourrions espérer prospérer de la même manière.

8.0 Autres préoccupations de la FAPPUNB

- Tel que le soulignait la Commission Deutsch, les universités sont notre meilleure défense contre la dictature. En proposant que le gouvernement joue un plus grand rôle dans l'affectation de crédits aux cours, **le document de travail mine l'autonomie des universités**. Sans que le gouvernement ne diminue l'imputabilité de nos universités, il est crucial pour notre société démocratique qu'elles soient libres de tracer leur propre voie.
- La Commission, dans son document de réflexion, s'attarde entièrement aux répercussions économiques qu'ont les universités sur le gouvernement. Elle ne tient aucunement compte des avantages intellectuels. On ne tient compte ni de l'autosatisfaction ni de la fierté de notre population. On néglige de parler des avantages autres que monétaires pour la société. En posant les questions selon une optique purement économique, la Commission déforme la valeur réelle des universités et des collèges, et toute conclusion qui viendrait de ce fondement limitatif, constitue un danger puisqu'elle tente de réinventer un mode d'apprentissage et d'autorégulation qui a survécu et qui a très bien servi la société pendant plusieurs siècles, beaucoup plus longtemps que ne le fera n'importe quelle corporation, d'ailleurs.

- Si c'est l'intention du gouvernement de s'ingérer dans la réduction des standards des universités, nous nous devons de résister et d'inciter chaque citoyen de la province à en faire autant.
- La Commission a décrié le manque des étudiants en sciences pures. Il serait sage qu'elle regarde un peu plus loin vers l'avenir. Ressources humaines Canada estime que 19 500 professeurs iront à la retraite au cours des dix prochaines années. Si l'on considère le nombre actuel de professeurs (à temps plein) qui est de 34 002, ceci signifie que plus de la moitié d'entre eux devront être remplacés. Et même si le Nouveau-Brunswick ne connaissait pas la situation démographique actuelle, les besoins des autres provinces rendront la chose extrêmement difficile pour nos universités qui voudront conserver ou remplacer leur corps professoral. Nous comptons parmi les quelques seules provinces qui n'ont pas aboli la retraite obligatoire; ainsi, nous sommes très vulnérables au maraudage par les autres provinces et à l'érosion de nos propres ressources en laissant des professeurs productifs et aux capacités intellectuelles encore vives prendre leur retraite à l'âge arbitraire de 65 ans. Par conséquent, nous exhortons la Commission à se joindre au Groupe de travail sur l'autosuffisance et de l'appuyer dans sa recommandation au gouvernement d'abolir la retraite obligatoire.
- La Commission fait brièvement mention des universités privées. Peut-être a-t-on à l'esprit le modèle de MIT ou de Columbia lorsqu'on aborde le thème de l'université privée? Celles qui fonctionnent au Nouveau-Brunswick ne sont pas de ce genre-là. Elles sont plutôt confessionnelles (Université baptiste de l'Atlantique) ou sans but lucratif. L'éducation supérieure non critique, fondée sur la religion, est peut-être bonne pour des étudiants en théologie, mais pas pour des penseurs à l'esprit critique qui dirigeront la province dans l'avenir. Les universités sans but lucratif, telle que Lansbridge, qui a été fermée en Colombie-Britannique à cause d'irrégularités financières, ont la réputation d'accepter et de décerner des diplômes à des étudiants sous-qualifiés. Les diplômes qu'elles décernent ne sont reconnus par aucune université financée publiquement au Canada, et elles n'ont aucune obligation de rendre compte de la qualité de leur enseignement. Il serait donc insensé d'encourager la mise sur pied ou la reconduction d'établissements privés.

9.0 Ce qui définit une université

Nous croyons qu'une université peut se définir comme étant une communauté de savants qui se servent de la liberté académique pour faire enquête de façon critique sur des sujets de leur choix, soit par curiosité, soit pour en faire bénéficier la société. Dans l'exercice de cette liberté, nous nous efforçons d'inculquer chez nos étudiants l'amour de la vérité et la réflexion critique sur le monde qui nous entoure.

10.0 Recommandations et conclusions

La Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick recommande ce qui suit :

- que l'on demande avec insistance aux gouvernements fédéral et provincial de restaurer le financement retiré aux universités depuis le milieu des années 1990;
- que l'on octroie aux universités des fonds suffisants pour réduire les droits de scolarité – idéalement, pour les éliminer - de telle sorte qu'aucun étudiant compétent ne se voie refuser l'éducation supérieure pour des motifs d'ordre financier;
- que l'éducation universitaire soit reconnue comme un bien public plutôt qu'une dot accordée aux employeurs;
- que les universités soient libres de décider quels cours non universitaires elles choisiront de créditer;
- que le gouvernement améliore le climat du marché du travail et la perception quant aux possibilités dans les provinces.
- que le gouvernement encourage la venue d'entreprises qui embaucheront des diplômés universitaires dans des emplois de haut calibre;
- que le gouvernement étende la portée des efforts déployés dans les écoles en vue de combattre la sous-représentation des étudiants des Premières Nations dans les universités;
- que l'on améliore l'enseignement des mathématiques et des sciences au niveau secondaire de telle sorte que les étudiants choisiront en plus grand nombre les études en mathématiques et en sciences.
- que l'on établisse un fonds commun de contrepartie pour compenser le manque relatif d'industries au Nouveau-Brunswick auprès desquelles il faudrait solliciter des fonds pour la recherche;
- que l'on abolisse la retraite obligatoire;
- que l'on décourage la reconduction ou la mise sur pied d'établissements d'enseignement privés.
- que le gouvernement se concentre sur sa tâche de gouverner et qu'il préserve l'autonomie des universités.